



Délai référendaire: 20 janvier 2022

Arrêté fédéral portant approbation de la convention n° 170 de l'Organisation internationale du Travail sur les produits chimiques

du 1^{er} octobre 2021

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 20 janvier 2021²,
arrête:

Art. 1

¹ La convention n° 170 du 6 juin 1990 sur les produits chimiques³ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

¹ RS 101

² FF 2021 258

³ RS 0.822.727.0; FF 2021 260

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil national, 1^{er} octobre 2021

Le président: Andreas Aebi
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 1^{er} octobre 2021

Le président: Alex Kuprecht
La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 12 octobre 2021

Délai référendaire: 20 janvier 2022